

TABLEAU "A modifié"
Dépenses du Titre I pour l'année 2009

en Dinars

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
		CHAPITRE 3 - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	
1		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>38 761 000</u>
	01.100	Rémunération des pouvoirs publics	3 625 000
	01.101	Rémunération du personnel permanent	34 252 000
	01.102	Rémunération du personnel non permanent	660 000
	01.124	Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	124 000
	01.125	Subventions aux Etablissements Publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	100 000
2		<u>Moyens des Services</u>	<u>23 135 000</u>
	02.200	Dépenses spéciales de Souveraineté	13 640 000
	02.201	Dépenses de fonctionnement des services publics	8 883 000
	02.224	Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics	505 000
	02.225	Subventions aux Etablissements Publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics	107 000
3		<u>Interventions Publiques</u>	<u>6 439 000</u>
	03.300	Transferts	898 000
	03.301	Interventions à caractère général	5 300 000
	03.302	Interventions dans le domaine social	229 000
	03.305	Interventions dans les domaines de la culture, de la jeunesse et de l'enfance	3 000
	03.324	Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention	9 000
		TOTAL DU CHAPITRE 3 =	68 335 000
		CHAPITRE 5 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	
1		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>640 216 000</u>
	01.100	Rémunération des pouvoirs publics	345 000
	01.101	Rémunération du personnel permanent	586 857 000
	01.102	Rémunération du personnel non permanent	21 450 000
	01.116	Rémunération du Personnel exerçant à l'étranger	3 600 000
	01.124	Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	264 000
	01.125	Subventions aux Etablissements Publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	27 700 000
2		<u>Moyens des Services</u>	<u>124 744 000</u>
	02.200	Dépenses spéciales de Souveraineté	3 100 000
	02.201	Dépenses de fonctionnement des services publics	115 947 000
	02.216	Frais de fonctionnement des services à l'étranger	570 000
	02.224	Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics	5 127 000
3		<u>Interventions Publiques</u>	<u>186 857 000</u>
	03.300	Transferts	173 000
	03.301	Interventions à caractère général	176 850 000
	03.302	Interventions dans le domaine social	8 334 000
	03.305	Interventions dans les domaines de la culture, de la jeunesse et de l'enfance	16 000
	03.307	Contributions aux organismes internationaux	394 000
	03.324	Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention	1 090 000
		TOTAL DU CHAPITRE 5 =	951 817 000

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
		CHAPITRE 6 - MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	
1		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>151 077 000</u>
	01.100	Rémunération des pouvoirs publics	327 000
	01.101	Rémunération du personnel permanent	147 111 000
	01.102	Rémunération du personnel non permanent	2 970 000
	01.124	Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	669 000
2		<u>Moyens des Services</u>	<u>42 573 000</u>
	02.200	Dépenses spéciales de Souveraineté	100 000
	02.201	Dépenses de fonctionnement des services publics	14 129 000
	02.202	Dépenses d'exploitation et d'entretien des ouvrages publics	970 000
	02.224	Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics	27 374 000
3		<u>Interventions Publiques</u> : <u>Sans changement</u>	<u>2 877 000</u>
		TOTAL DU CHAPITRE 6 =	196 527 000
		CHAPITRE 7- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	
1		<u>Rémunérations Publiques</u> : <u>Sans changement</u>	<u>61 760 000</u>
2		<u>Moyens des Services</u>	<u>37 590 000</u>
	02.200	Dépenses spéciales de Souveraineté	140 000
	02.201	Dépenses de fonctionnement des services publics	5 400 000
	02.216	Frais de fonctionnement des services à l'étranger	31 800 000
	02.224	Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics	250 000
3		<u>Interventions Publiques</u> : <u>Sans changement</u>	<u>10 135 000</u>
		TOTAL DU CHAPITRE 7 =	109 485 000
		CHAPITRE 8- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	
1		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>499 117 000</u>
	01.100	Rémunération des pouvoirs publics	348 000
	01.101	Rémunération du personnel permanent	495 073 000
	01.102	Rémunération du personnel non permanent	900 000
	01.124	Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	925 000
	01.125	Subventions aux Etablissements Publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	1 871 000
2		<u>Moyens des Services</u>	<u>100 044 000</u>
	02.200	Dépenses spéciales de Souveraineté	375 000
	02.201	Dépenses de fonctionnement des services publics	87 650 000
	02.224	Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics	11 264 000
	02.225	Subventions aux Etablissements Publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics	755 000
3		<u>Interventions Publiques</u> : <u>Sans changement</u>	<u>15 247 000</u>
		TOTAL DU CHAPITRE 8 =	614 408 000
		CHAPITRE 9 - MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES	
1		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>33 067 000</u>
	01.100	Rémunération des pouvoirs publics	110 000
	01.101	Rémunération du personnel permanent	4 093 000
	01.102	Rémunération du personnel non permanent	28 864 000
2		<u>Moyens des Services</u> : <u>Sans changement</u>	<u>7 445 000</u>
3		<u>Interventions Publiques</u> : <u>Sans changement</u>	<u>4 818 000</u>
		TOTAL DU CHAPITRE 9 =	45 330 000

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
		CHAPITRE 12 - MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	
		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>18 246 000</u>
1	01.100	Rémunération des pouvoirs publics	210 000
	01.101	Rémunération du personnel permanent	15 975 000
	01.102	Rémunération du personnel non permanent	2 061 000
2		<u>Moyens des Services</u> : <u>Sans changement</u>	<u>3 222 000</u>
3		<u>Interventions Publiques</u> : <u>Sans changement</u>	<u>31 000</u>
		TOTAL DU CHAPITRE 12 =	21 499 000
		CHAPITRE 13 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	
		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>206 626 000</u>
1	01.100	Rémunération des pouvoirs publics	421 000
	01.101	Rémunération du personnel permanent	169 865 000
	01.102	Rémunération du personnel non permanent	6 922 000
	01.124	Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	6 151 000
	01.125	Subventions aux Etablissements Publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	23 267 000
2		<u>Moyens des Services</u> : <u>Sans changement</u>	<u>28 517 000</u>
3		<u>Interventions Publiques</u> : <u>Sans changement</u>	<u>2 897 000</u>
		TOTAL DU CHAPITRE 13 =	238 040 000
		CHAPITRE 14 - MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DE L'ENERGIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	
1		<u>Rémunérations Publiques</u> : <u>Sans changement</u>	<u>18 527 000</u>
2		<u>Moyens des Services</u> : <u>Sans changement</u>	<u>5 220 000</u>
3		<u>Interventions Publiques</u>	<u>430 338 000</u>
	03.302	Interventions dans le domaine social	430 000 000
	03.306	Interventions dans les domaines économiques	50 000
	03.307	Contributions aux organismes internationaux	273 000
	03.325	Subventions aux Etablissements Publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention	15 000
		TOTAL DU CHAPITRE 14 =	454 085 000
		CHAPITRE 15 – MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	
1		<u>Rémunérations Publiques</u> : <u>Sans changement</u>	<u>23 078 000</u>
2		<u>Moyens des Services</u> : <u>Sans changement</u>	<u>6 684 000</u>
3		<u>Interventions Publiques</u>	<u>833 465 000</u>
	03.302	Interventions dans le domaine social	800 009 000
	03.306	Interventions dans le domaine économique	33 001 000
	03.307	Contributions aux organismes internationaux	425 000
	03.325	Subventions aux Etablissements Publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention	30 000
		TOTAL DU CHAPITRE 15 =	863 227 000

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
		CHAPITRE 24 - MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	
		<u>1- SPORTS ET EDUCATION PHYSIQUE</u>	
		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>136 967 000</u>
1	01.100	Rémunération des pouvoirs publics	314 000
	01.101	Rémunération du personnel permanent	133 037 000
	01.102	Rémunération du personnel non permanent	150 000
	01.124	Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	1 216 000
	01.125	Subventions aux Etablissements Publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	2 250 000
2		<u>Moyens des Services</u> : <u>Sans changement</u>	<u>7 797 000</u>
3		<u>Interventions Publiques</u> : <u>Sans changement</u>	<u>25 219 000</u>
		SOUS TOTAL 1 =	169 983 000
		<u>2- JEUNESSE</u>	
1		<u>Rémunérations Publiques</u> : <u>Sans changement</u>	<u>23 538 000</u>
2		<u>Moyens des Services</u> : <u>Sans changement</u>	<u>2 488 000</u>
3		<u>Interventions Publiques</u> : <u>Sans changement</u>	<u>3 574 000</u>
		SOUS TOTAL 2 =	29 600 000
		TOTAL DU CHAPITRE 24 =	199 583 000
		CHAPITRE 25 - MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	
1		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>750 925 000</u>
	01.100	Rémunération des pouvoirs publics	549 000
	01.101	Rémunération du personnel permanent	646 600 000
	01.102	Rémunération du personnel non permanent	72 500 000
	01.124	Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	6 370 000
	01.125	Subventions aux Etablissements Publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	24 906 000
2		<u>Moyens des Services</u> : <u>Sans changement</u>	<u>62 005 000</u>
3		<u>Interventions Publiques</u> : <u>Sans changement</u>	<u>4 122 000</u>
		TOTAL DU CHAPITRE 25 =	817 052 000
		CHAPITRE 26 - MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SOLIDARITE ET DES TUNISIENS A L'ETRANGER	
1		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>65 336 000</u>
	01.100	Rémunération des pouvoirs publics	262 000
	01.101	Rémunération du personnel permanent	53 750 000
	01.102	Rémunération du personnel non permanent	4 800 000
	01.124	Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	1 724 000
	01.125	Subventions aux Etablissements Publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	4 800 000
2		<u>Moyens des Services</u> : <u>Sans changement</u>	<u>10 735 000</u>
3		<u>Interventions Publiques</u> : <u>Sans changement</u>	<u>137 959 000</u>
		TOTAL DU CHAPITRE 26 =	214 030 000

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
CHAPITRE 27 - MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION			
<u>1- EDUCATION</u>			
1		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>2 454 013 000</u>
	01.100	Rémunération des pouvoirs publics	423 000
	01.101	Rémunération du personnel permanent	2 448 000 000
	01.102	Rémunération du personnel non permanent	3 000 000
	01.124	Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	2 590 000
2		<u>Moyens des Services</u> :	<u>Sans changement</u>
3		<u>Interventions Publiques</u> :	<u>Sans changement</u>
SOUS TOTAL 1 =			<u>2 552 558 000</u>
<u>2- FORMATION</u>			
1		<u>Rémunérations Publiques</u> :	<u>97 587 000</u>
2		<u>Moyens des Services</u> :	<u>Sans changement</u>
3		<u>Interventions Publiques</u> :	<u>Sans changement</u>
SOUS TOTAL 2 =			<u>99 593 000</u>
TOTAL DU CHAPITRE 27 =			<u>2 652 151 000</u>
CHAPITRE 28 –MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA TECHNOLOGIE			
<u>1- L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</u>			
1		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>571 907 000</u>
	01.100	Rémunération des pouvoirs publics	239 000
	01.101	Rémunération du personnel permanent	542 521 000
	01.102	Rémunération du personnel non permanent	2 516 000
	01.116	Rémunération du personnel exerçant à l'étranger	882 000
	01.124	Subventions aux Etablissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	22 916 000
	01.125	Subventions aux Etablissements Publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	2 833 000
2		<u>Moyens des Services</u> :	<u>Sans changement</u>
3		<u>Interventions Publiques</u> :	<u>Sans changement</u>
SOUS TOTAL 1 =			<u>755 359 000</u>
<u>3- LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LA TECHNOLOGIE</u>			
1		<u>Rémunérations Publiques</u> :	<u>21 982 000</u>
2		<u>Moyens des Services</u> :	<u>Sans changement</u>
3		<u>Interventions Publiques</u> :	<u>Sans changement</u>
SOUS TOTAL 3 =			<u>27 486 000</u>
TOTAL DU CHAPITRE 28 =			<u>782 845 000</u>
CHAPITRE 30 - DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES			
4		<u>Dépenses de Gestion Imprévues</u>	<u>177 602 000</u>
	04.400	Dépenses de Gestion Imprévues et non réparties	177 602 000
TOTAL DU CHAPITRE 30 =			<u>177 602 000</u>
CHAPITRE 31 - INTERETS DE LA DETTE PUBLIQUE			
5		<u>Intérêts de la Dette Publique</u> :	<u>Sans changement</u>
TOTAL DU CHAPITRE 31 =			<u>1 255 000 000</u>
LE RESTE DES CHAPITRES : SANS CHANGEMENT			
TOTAL GENERAL =			<u>10 563 400 000</u>